

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du mardi 25 février 2025

Délibération N° DE_2025_010

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	13	13
Date de la convocation : 21/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Stéphane MAURIN, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Daniel MOLINES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christelle FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Motion concernant le gel du Pass Culture

Nous avons appris avec stupéfaction le gel des fonds alloués à la part collective du Pass culture pour l'année 2025.

Dans une période où nous subissons une baisse drastique des budgets des établissements, cette part collective permet de financer des interventions de partenaires culturels ainsi

que l'accès à des lieux de culture pour les élèves, en lien avec les équipes des établissements.

Au-delà de la brutalité de l'annonce, c'est l'accès à la culture pour les jeunes qui est remis en cause.

Ainsi faute d'autres sources de financement, certains des projets que les établissements scolaires pouvaient imaginer réaliser en fin d'année pour les élèves ne pourront être réalisés

Le gel du Pass culture met également en danger un certain nombre d'acteurs locaux du

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025
Date de réception de l'AR: 21/03/2025

monde de la culture. Les associations et structures culturelles ont en effet construit

048-200057594-DE_2025_010-DE
A G E D I

DE_2025_010

des
spectacles et autres animations dans le cadre du Pass Culture ; elles répètent
souvent
depuis des mois et vont se trouver soudainement privées de financement, parfois
même
pour des prestations déjà effectuées ! C'est un véritable péril économique pour le
monde de
la culture.

Un budget à la hauteur des enjeux est donc indispensable. L'État avait annoncé une
dotation de 20 à 30 € par élève du secondaire ; il ne peut changer les règles en
cours
d'année et rompre son engagement au mépris des conséquences pour les élèves,
les
personnels et le monde de la culture.

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Christelle FOLCHER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 21/03/2025
Date de reception de l'AR: 21/03/2025

048-200057594-DE_2025_010-DE
A G E D I

DE_2025_010